



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION
FAMILIALE : "CLASSES PONEYS" 2021**

**DÉCISION N° DM-20-129
EN DATE DU 09 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière familiale pour les «classes poneys» proposées par la ville de Vincennes dans le cadre des classes in situ ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les « classes poneys », qui se dérouleront en mai et juin 2021 au club Bayard UCPA à :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	48 €	50 €	52 €	55 €	59 €	65 €	71 €	81 €	91 €	104 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET